



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnes sans domicile fixe

Question écrite n° 24999

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de Mme la secrétaire d'État à la lutte contre la précarité et l'exclusion sur la situation catastrophique des personnes sans domicile fixe ou sans abri durant cette période estivale. En effet, si les structures d'accueil sont performantes l'hiver, la plupart d'entre elles ferment du mois de juin au mois de septembre, alors que, contrairement aux idées reçues, la demande est plus importante l'été que l'hiver. À l'heure où le Gouvernement diminue considérablement les moyens financiers et logistiques de ces structures - le cas de sa circonscription étant de ce point de vue alarmant - il souhaiterait être informé des mesures prises pour lutter contre l'exclusion qui doit rester une véritable priorité pour le Gouvernement.

Texte de la réponse

L'attention de madame la ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion est appelée sur la situation des personnes sans domicile fixe en période estivale. Suite à un état des lieux national réalisé en 2003, le dispositif national d'urgence et d'insertion sociale a fait l'objet d'un renforcement important. Des efforts ont notamment été réalisés pour que certaines places d'hébergement ouvertes en hiver restent ouvertes toute l'année. Ainsi pour l'année 2003, 2400 places d'hébergement ouvertes pour l'hiver 2002/2003 ont pu être pérennisées. Par ailleurs, la capacité d'accueil des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), qui accueillent, accompagnent et aident les personnes à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle a progressé en 2003 de 500 places. De plus, 1027 places en maisons relais ont été créées en 2003. Ces maisons relais constituent une offre alternative de logement pour les personnes en grande exclusion qui ne pourraient pas vivre de façon autonome dans un logement individuel. Par ailleurs, en 2003, des crédits complémentaires à hauteur de 145 millions d'euros ont été débloqués par le Premier ministre afin de consolider durablement le dispositif ; cette augmentation de 15 % du budget inscrit en loi de finances initiale est un effort sans précédent. Ce programme ainsi que les renforcements précités se poursuivront en 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24999

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : précarité et exclusion

Ministère attributaire : précarité et exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7236

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4524